

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2024

VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2014)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL45

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Au plus tard le 1^{er} septembre 2024, le Gouvernement, avec l'appui de la mission interministérielle, remet au Parlement un rapport établissant les besoins nécessaires au bon fonctionnement de la mission interministérielle. Ce rapport établit notamment les besoins en agents spécialisés sur les questions judiciaire, psychiatrique, sociologique et sociale.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des député.es du groupe LFI-NUPES vise à évaluer les besoins nécessaires à la Miviludes pour assurer sa mission.

Nous proposons que le Gouvernement et la Mission interministérielle remettent un rapport pour déterminer les besoins nécessaires à la mission. Ce rapport devra être remis au Parlement au plus tard le 1^{er} septembre 2024 afin de permettre à la représentation nationale de disposer d'un support pour la discussion budgétaire.

Cette demande s'inscrit dans la continuité des alertes faites par la Miviludes notamment de l'augmentation du nombre de saisine en 2021 passant à 4000 saisines soit 86% de plus qu'en 2015.

Cette augmentation liée en partie aux nouvelles formes de dérives sectaires doit nous amener à questionner les moyens nécessaires pour la Miviludes lui permettant de mener à bien son action.